

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « VALLEE DE L'HERAULT »**  
BP 15 - 100 chemin Marc Galtier - 34 150 GIGNAC

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de l'Hérault

Séance du 20 octobre 2004

Nombre de membres		
Afférents Au conseil communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	29

Date de convocation  
13 septembre 2004

Date d'affichage

Date de retrait d'affichage

**Objet de la délibération**

L'an deux mille quatre le vingt octobre à 18 h, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle des mariages de la Mairie de Gignac, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président.

**Présents :** M. CADILHAC Jean-François - M. PIERRUGUES Georges - M. OULIE Guy - Mme MARTIN Françoise - Mme BARRAL Hélène - M. TARRISSE Jean-Marie - M. JOVER Jean Marcel - M. SIDERIS André - M. LASSALVY Christian - M. GOMEZ René - M. CALAS Alain - M. CABELLO Gérard - M. ARNAL Richard - M. MANEIRO Charles - M. FOUCHERE Marc - M. SANCHEZ Norbert - M. VILLARET Louis - M. DONNADIEU Jacques - M. BELLOC Jean-Paul - M. ROQUAIN Jean-Michel - M. ASENSI Raphaël - M. NOUGAREDE Elie - M. TOURET Jean-Louis - M. REQUIRAND Daniel - M. ANDRIEUX Jacques - Mme GERBAL Renée - M. GHIBAUT Jean-Pierre - M. GELY William -

**Absents excusés :** M. AGOSTINI Jean André - M. CARCELLER Claude - M. YVANEZ André - M. DELFAU Gérard - M. RUIZ Jean François - M. ASTIE Michel - Mme GUERRE Nicole -

**Absents :** - M. PONCE Jean-Claude - M. SALASC Philippe - M. GOUZIN Bernard - Mme WILLOQUAUX Béatrice - Mme VIVIEN Isabelle - M. LAURIAC Gérard - M. GASTAN François

Monsieur Michel Astié donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre Guibault

Monsieur Jacques Andrieux a été élu secrétaire

**Le quorum étant atteint le Conseil communautaire peut délibérer**

**65-2004**

**Participation de la Communauté de communes à une étude action sur le logement des jeunes 16-25 ans**

Monsieur le Président explique que la pénurie de logements sur le territoire aggravée par le prix du foncier limite les possibilités d'accès au logement en particulier pour les jeunes.

Monsieur le Président ajoute que la problématique du logement des jeunes de 16-25 ans sur le territoire du Lodévois centre Hérault et le projet de création d'un foyer de jeunes travailleurs éclaté ont fait l'objet d'une réunion en Sous-préfecture le 4 mai dernier en présence des représentants des communautés de communes et des administrations concernées.

Au cours de cette réunion il a été décidé de lancer une étude-action pour la création de logements temporaires pour les jeunes. L'objet de l'étude est d'une part de dresser un état des lieux des besoins et de l'offre de logements pour les jeunes, d'élaborer des préconisations d'offres de logements d'autre part et enfin de créer une structure porteuse du projet.

Monsieur le Président précise que la Mission locale d'insertion du Lodévois a été désignée en qualité de chef de projet et à ce titre elle sollicitera les financements. L'étude sera conduite par l'Union régionale des foyers de jeunes travailleurs.

Le coût de l'étude-action s'élève à 14 800€ et le plan de financement est le suivant :

Direction régionale de l'équipement	7 300€
Conseil général de l'Hérault	3 750€
Communauté de communes « Vallée de l'Hérault »	1 682€
Communauté de communes du Clermontois	1 177€
Communauté de communes du Lodévois	583€
Communauté de communes du Lodévois Larzac	205€
Communauté de communes Avène, Orb, Gravezon	103€
<b>Total</b>	<b>14 800€</b>

**Le Conseil, Ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité**

- de participer au cofinancement de l'étude-action sur le logement des jeunes 16-25 ans à hauteur de 1 682€
- d'inscrire cette dépense au Budget supplémentaire 2004 à l'article 6281
- de verser cette participation à la Mission locale d'insertion du Lodévois, chef de projet de l'étude

Fait à Gignac, le

Le Président

Louis Villaret